



ATELIER
16h30 à 17h00

Plan d'adressage, un accompagnement des communes

Présentation générale de la problématique et des enjeux
Présentation de la démarche d'accompagnement et du contexte local
Témoignage d'une commune (Valloire-sur-Cisse)
Participation de la DDFIP41

L'adressage, des enjeux forts

Dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit par Val de Loire Fibre pour le compte du SMO Val de Loire Numérique, **chaque bâti doit disposer d'une adresse "normée" pour être raccordé à la Fibre**. L'enjeu est cependant bien plus large : accès facilité et plus rapide des **services d'urgence**, sécurisation des **livraisons de biens et services**, efficacité des **services publics**, activité des **entreprises**, ...

Un processus complexe et mal maîtrisé

Les maires ont la responsabilité de l'adressage. Ils doivent :

- nommer chaque voie (publique ou privée ouverte à la circulation) et numéroter chaque immeuble
- référencer les adresses et les localiser dans la Base Adresse Nationale (BAN), au travers d'un outil web : le Guichet Adresse

Cette opération qui doit être réalisée selon des normes très complexes permet l'utilisation des adresses par l'ensemble des acteurs publics (déploiement de la Fibre, La Poste, service du Cadastre, SDIS, INSEE, ...).

L'Observatoire accompagne les communes

La qualité de l'adressage, surtout dans les zones rurales, est très insuffisante. 50 à 70 % des bâtis ne sont pas ou sont mal adressés, notamment les lieux-dits, les zones d'activités.

L'**Observatoire propose** (conjointement avec l'association des maires et en partenariat avec l'association des secrétaires de mairie, le SMO Val de Loire Numérique, le SDIS et la DDFIP), **un accompagnement des communes dans leurs opérations d'adressage, avec des outils adaptés**.

La commune qui souhaite être accompagnée peut choisir **entre** deux formules :

- La commune réalise le travail sur le terrain (identification des voies à nommer et numéroter) et la saisie dans la BAN. L'Observatoire propose alors un **accompagnement méthodologique** sur la base d'un diagnostic avec transfert de compétences.
- La commune réalise uniquement le travail sur le terrain (identification des voies à nommer et numéroter). L'Observatoire propose alors un **accompagnement méthodologique et technique** sur la base d'un diagnostic, avec une mise à jour de la BAN en présence d'élus et/ou d'agents de la commune.

Dans les deux formules, les erreurs d'adressage dans la BAN seront corrigées sous le contrôle de l'Observatoire, qui prêtera également son appui à la rédaction des délibérations et arrêtés nécessaires à la finalisation du plan d'adressage.

Une démarche et des outils innovants mis à la disposition des communes

- Collaboration technique avec la DDFIP de Loir-et-Cher pour la fourniture de listings de voies et d'adresses en vue d'une mise à jour facilitée du Cadastre.
- Rédaction d'un guide méthodologique complet intégrant les dernières évolutions du contexte national sur ce sujet.
- Développement d'une application WebSIG innovante qui permet aux communes d'appréhender rapidement la situation de leur territoire à cet égard.

Guichet Adresse



WebSIG dédié

